

Département de l'Ain
Arrondissement de Belley
Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté, Égalité, Fraternité

Envoyé en préfecture le 17/12/2020

Reçu en préfecture le 17/12/2020

Affiché le

ID : 001-250102258-20201201-DOB2021RAPORTOB-DE

**SYNDICAT MIXTE
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du comité syndical

Objet de délibération :
Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2021
et rapport d'OB du syndicat mixte BUCOPA

Séance du 1er décembre 2020

Sous la Présidence de M. Alexandre NANCHI, président, sont présents 48 délégués sur 82, convoqués le 25 novembre 2020.

Pouvoirs donnés :

Christian BATAILLY donne pouvoir à Anne BOLLACHE, CCRAPC

Jérôme BAUDOT donne pouvoir à Laurent REYMOND-BABOLAT, CCPA

Béatrice de VECCHI donne pouvoir à Jean-Michel GIROUX, CCRAPC

Sont excusés :

CC Plaine de l'Ain : Mesdames BOTTEX et BEAU-GUYAT, Messieurs BONIN, CHEVÉ, FOSSE, FREY, LADREYT, PELLETIER, VENET, JANODY

CC de la Côtière à Montluel : Monsieur DAUBIÉ

CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon : Madame MOLLIE – Messieurs COQUILLE et AUNIER

Est élu secrétaire de séance : Mme BOLLACHE Anne (C.C. Rives de l'Ain Pays du Cerdon)

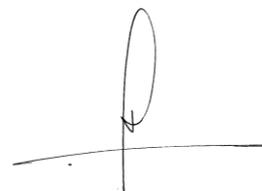
Le président rappelle à l'assemblée que le comité syndical doit tenir un débat d'orientation budgétaire au minimum deux mois avant le vote du Budget primitif 2021.

Par conséquent, les orientations budgétaires 2021 sont présentées en annexe avec le rapport d'OB prévu dans le CGCT.

Le comité syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB),
- **PREND ACTE** de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

Le président,
Alexandre NANCHI



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme
Le président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le
Affichée le

SYNDICAT MIXTE
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

Rapport d'Orientation Budgétaire 2021

SOMMAIRE

<u>SOMMAIRE</u>	2
1) Présentation de la structure	3
2) Evolution financière au cours des six dernières années	4-6
3) Perspectives financières et budgétaires	7-8

1) Présentation de la structure

Le syndicat mixte créé en 1998 par arrêté préfectoral du 01/12/1998 a pour vocation unique l'élaboration et la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale.

Il regroupe quatre communautés de communes : la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain, la Communauté de communes de Rives de l'Ain – Pays du Cerdon, la Communauté de communes de la Côtière à Montluel et la Communauté de communes de Miribel et du Plateau ; représentant 139 694 habitants (dernier recensement). Les membres du syndicat mixte participent financièrement à hauteur de 1 € par habitant.

Il bénéficie par ailleurs ponctuellement de dotations ou subventions d'autres collectivités : Dotation Globale de Décentralisation de l'Etat, subvention du Conseil départemental de l'Ain, etc.

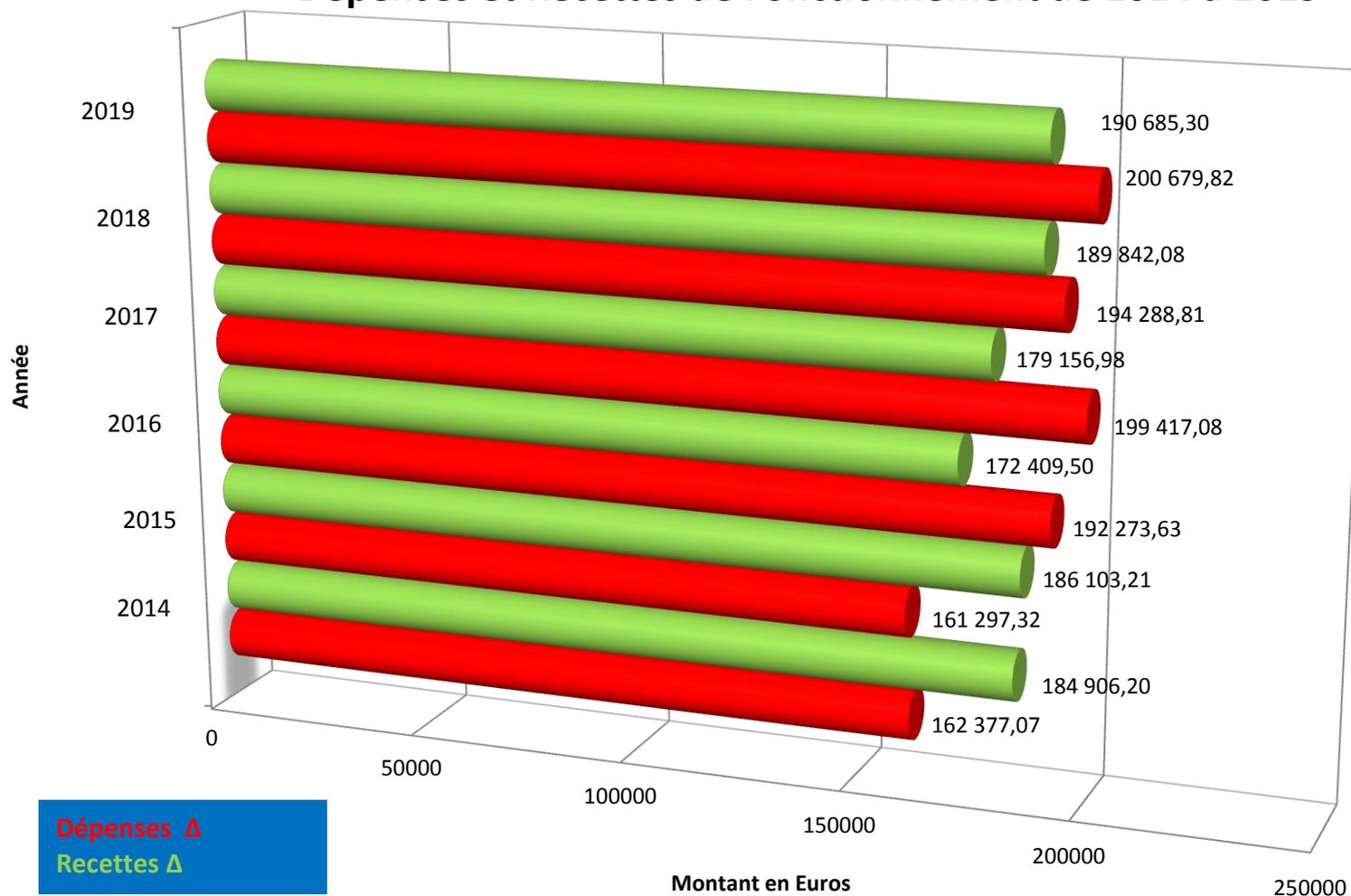
Globalement le budget de la structure est stable. On constate cependant un déficit structurel de fonctionnement compensé actuellement par le report de clôture excédentaire.

Il compte depuis sa création 1,5 ETP réparti de la façon suivante, 1 ETP de Chef de projet et 0,5 ETP d'assistante administrative.

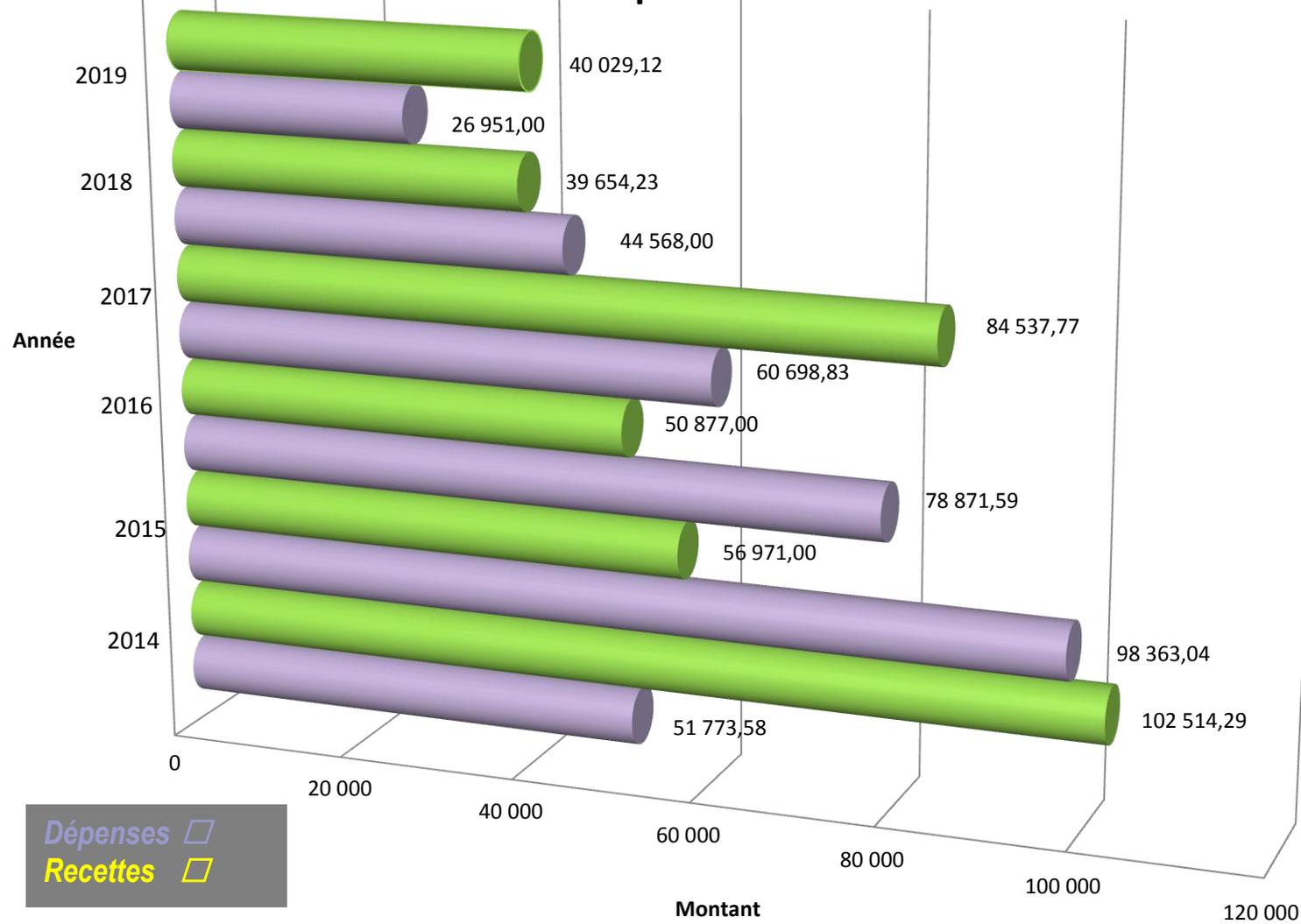
2) Evolutions financières au cours des six dernières années

Année	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes	RESULTAT DE L'EXERCICE	Dépenses	Recettes	RESULTAT DE L'EXERCICE
CA 2014	162 377,07	184 906,20	+ 22 529,13	51 773,58	102 514,29	+ 50 740,71
CA 2015	161 297,32	186 103,21	+ 24 805,89	98 363,04	56 971,00	- 41 392,04
CA 2016	192 273,63	172 409,50	- 19 864,13	78 871,59	50 877,00	- 27 994,59
CA 2017	199 417,08	179 156,98	-20 260,10	60 698,83	84 537,77	+ 23 838,94
CA 2018	194 288,81	189 842,08	-4 446,73	44 568,00	39 654,23	-4 913,77
CA 2019	200 679,82	190 685,30	-9 994,52	26 951,00	40 029,12	+ 13 078,12

Dépenses et Recettes de Fonctionnement de 2014 à 2019



Dépenses et Recettes d'Investissement de 2014 à 2019



3) Perspectives financières et budgétaires à venir

Le programme de travail du syndicat mixte BUCOPA s'adaptera au renouvellement des instances du syndicat mixte à la suite des élections municipales de mars 2020.

Il s'agira en effet de poursuivre les actions engagées dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT tout en prévoyant des actions spécifiques à destination des nouveaux élus.

A ce titre, les perspectives financières concerneront les actions suivantes :

- 1- Poursuite de la mission engagée en collaboration avec le CAUE pour la mise en œuvre d'une charte de qualité architecturale et paysagère.

Le syndicat mixte BUCOPA poursuivra son partenariat avec le CAUE en 2021 avec l'élaboration d'un programme de travail dans le prolongement de celui entamé en 2020 et s'attachera à tenir compte de l'installation des nouveaux élus.

. SENSIBILISATION DES NOUVEAUX ELUS

Mise en place d'actions de sensibilisation à l'attention des élus et techniciens sur les thèmes fédérateurs tels que le traitement qualitatif des ZAE, l'intégration au tissu urbain existant de nouveaux programmes d'habitation, optimisation foncière et gestion de la densité...

. PRÉSENTATION AUX INTERCOMMUNALITÉS

Présentation de la charte et des cahiers de recommandations dans chacune des 4 intercommunalités membres du BUCOPA et définition des modalités d'une prestation d'accompagnement des différents services ADS.

. CONSEILS ET ACCOMPAGNEMENT

Accompagnement des collectivités dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des PLU (avis sur des projets d'OAP, règlement de PLU). Le maintien des permanences de conseil à la demande des services ADS en cours d'instruction (dans la limite d'une permanence par mois dans les intercommunalités qui le souhaitent).

Coût global maximal de la convention 8 500 € TTC, en fonction des interventions réellement effectuées selon les modalités d'une convention prochainement signée.

- 2- Accueil d'un stagiaire pour réaliser une mission d'analyse des documents d'urbanisme devant être mis en compatibilité avec le SCoT. Il poursuivra le travail de définition et d'alimentation d'outils de suivi et d'évaluation du SCoT.
- 3- Séminaire de présentation et d'acculturation aux enjeux du SCoT et de sa mise en œuvre au travers des documents d'urbanisme locaux, pour un coût estimé à 3 500 € HT.
- 4- Etude sur les besoins d'évolution du document SCoT au regard des éventuels projets à inclure dans le SCoT : 20 000 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT			BP 2020
Recettes			
64	Remboursements sur autres charges sociales	0	700,00
74	Dotations et participations : Contributions des 4 intercommunalités	144 420,00	144 000,00
	Reversement OT mise à disposition 0,45 ETP	17 260,00	17 260,00
77	Amortissement des subventions perçues	26 951,00	26 951,00
002	Résultat antérieur reporté	54 242,00	54 242,00
	Total	242 873,00	243 153,00
Dépenses			
011	Charges générales (dont séminaire 3 500 € évoqué au point 3)	57 195,00	53 440,00
012	Charges du personnel (dont gratification du stagiaire évoqué au point 2)	117 500,00	116 060,00
65	Autres charges de gestion courante	22 880,00	22 880,00
68	Dotations aux amortissements	34 298,00	35 169,00
022	Dépenses imprévues	11 000,00	15 604,00
	Total	242 873,00	243 153,00

SECTION D'INVESTISSEMENT		DOB 2021	Comparatif BP 2020
Recettes			
28	Amortissements	34 298,00	35 169,00
10	FCTVA	0	2 889,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	84 001,00	84 001,00
	Total	118 299,00	122 059,00
Dépenses			
13	Amortissement des subventions perçues	26 951,00	26 951,00
20	Immobilisations incorporelles (dont 8 500 € et 20 000 € évoqués aux points 1 et 4)	80 000,00	80 000,00
21	Immobilisations corporelles	7 104,00	7 975,00
020	Dépenses imprévues	4 244,00	7 133,00
	Total	118 299,00	122 059,00